



MAIRIE D'ARCHAMPS

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT

- 1 photo d'identité **non découpée** selon les normes préfectorales (3,5 x 4,5 cm) de **moins de 6 mois**.
- 1 justificatif de domicile de **mois de 3 mois** (EDF, Internet, Téléphone, eau...) **+ photocopie**

Si vous êtes hébergé, fournir :

- Une attestation sur l'honneur établie par la personne qui vous héberge qui précise depuis combien de temps vous êtes hébergé
 - Une photocopie de la pièce d'identité de cette personne.
- 1 copie intégrale de votre acte de naissance ou 1 extrait avec filiation complète de **moins de 3 mois à demander** :
 - Pour les français nés en France : à demander à la mairie du lieu de naissance (sauf si votre Mairie de naissance a adhéré à la plateforme COMEDEC) ;
 - Pour les français nés dans les DOM : à la mairie du lieu de naissance, de moins de 6 mois ;
 - Pour les français nés à l'étranger (acte de moins de 3 mois) sur le site internet : <https://www.smae.diplomatie.gouv.fr/etacivil/>.
 - Votre ancienne carte d'identité ou votre ancien passeport **+ photocopie**
 - Achat de timbre sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> ou un bureau tabac
 - Personnes majeures (1 timbre fiscal à 86 €)
 - Mineurs de 15 ans et + (1 timbre fiscal de 42 €)
 - Mineurs de – de 15 ans (1 timbre fiscal de 17 €)

En cas de perte : Faire votre déclaration de perte <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630> à présenter lors de votre rendez-vous

En cas de vol : Faire la déclaration de vol auprès de la Police Nationale ou la Gendarmerie.